

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 001-584/21/CT

■ CT1 - Budget EAU du territoire Marseille Provence - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, relative à la rénovation des aqueducs Valbonnette, Valmousse, La Clue et Gazay sur le Canal de Marseille

Information du Conseil de Territoire

DEASV 21/19404/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour information des projets de délibération.

Le « Canal de Marseille » est la principale adduction d'eau brute de Marseille et son agglomération. L'eau est prélevée dans la vallée de la Durance via le canal EDF construit entre 1840 et 1850, le canal parcourt 128 km de Saint Estève Janson à La Ciotat.

Le canal comprend un ensemble d'ouvrages remarquables (bassins de Saint-Christophe et de Réaltort), 93 souterrains dont 5 galeries de plus de 3,5 km et 23 aqueducs dont l'emblématique Monument Historique : l'Aqueduc de Roquefavour en cours de restauration.

Dans le cadre de la surveillance des ouvrages du canal, la Métropole a fait réaliser des diagnostics des aqueducs : Valbonnette, Valmousse, Gazay, La Clue. Ces 4 aqueducs ne présentent pas de désordre structurel mais, après cent soixante-dix 170 ans d'exploitation, il est constaté différentes pathologies :

- Percolations d'eau manifestées par la présence d'importantes zones de calcite et de stalactites ;
- Venues d'eau en voûtes ;
- Disjointoiements des pierres de taille ;
- Eclats de pierre sur les couvertines et les intrados en voûtes.

Afin de traiter ces pathologies il est nécessaire d'engager une opération de rénovation de ces quatre aqueducs.

L'opération d'investissement 2022101100 « Rénovation des aqueducs Valbonnette, Valmousse, La Clue et Gazay sur le Canal de Marseille », d'un montant de 3 500 000,00 euros HT inscrite au budget annexe eau du territoire Marseille Provence enregistrée dans le programme 12 « Eau » de la Métropole doit être affectée.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour information du projet de délibération précité

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l’élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu’il convient de procéder à la création et à l’affectation pour un montant total de 3 500 000,00 euros HT de l’opération d’investissement Rénovation des aqueducs Valbonnette, Valmousse, La Clue et Gazay sur le Canal de Marseille afin de permettre sa réalisation ;
- Qu’il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d’inscrire les crédits de paiement y afférents.

DELIBERE

Article 1:

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte sur le projet de délibération portant sur l’approbation de la création et de l’affectation de l’opération d’investissement, relative à la rénovation des aqueducs Valbonnette, Valmousse, La Clue et Gazay sur le Canal de Marseille.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget annexe EAU du territoire Marseille-Provence – sous politique F160 – nature 2031 et 2313 – code gestionnaire 3DEAE.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2022 : 25 000,00€HT

CP 2023 : 25 000,00 €H.T.

CP 2024 : 400 000,00 €H.T.

CP 2025 : 1 300 000,00 €H.T.

CP 2026 : 1 300 000,00 €H.T.

CP 2027 : 450 000,00 €H.T.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI